PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro 1140-12 modifiant le règlement numéro 1140 sur les nuisances a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 3 août 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, Le 11 août 2021

> Benoit Turenne Secrétaire du Conseil d'arrondissement